

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

17 AOÛT 2016

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 17 AOÛT 2016, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. Norman Young , maire de Kipawa

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en rencontre de travail
(réunion privée) de 19 h à 19 h 30.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

08-16-271

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Alain Flageol
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet souhaite un bon retour aux élus, après une saison estivale exceptionnelle. M. Warolin rappelle l'importance de profiter de la vie, celle-ci étant courte et fragile. Il invite l'assistance à profiter au maximum du Témiscamingue.

08-16-272

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

Information

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 3 août 2016 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 9 août 2016.

08-16-273

Adoption des états financiers 2015 (MRCT).

Considérant la présentation au comité administratif le 3 août 2016 et le dépôt au conseil des maires le 17 août 2016 des états financiers 2015 de la MRCT incluant la section « territoires non organisés » préparés par « Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., comptables généraux licenciés »;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter les états financiers (dépôt) de la MRCT au 31 décembre 2015 et transmettre copie au ministère des Affaires municipales (MAMOT) conformément à la loi.

Nomination d'un vérificateur pour l'année 2016.

Considérant les dispositions du Code municipal, article 966;

08-16-274

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M^{me} Julie Desrochers, CPA, CGA, Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., à titre de vérificatrice de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2016.

08-16-275

Mise sur pied d'un comité « ad hoc » pour établissement d'un plan de transport interurbain selon les besoins du Témiscamingue.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination des personnes suivantes pour créer le comité de travail :
 - M^{me} Isabelle Morin, mairesse de Laforce;
 - M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord;
 - M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming;
 - M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie;
 - M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT
- ❖ De mandater le présent comité pour travailler à cibler des solutions pour assurer une desserte efficiente et optimale du transport par autobus interurbain au Témiscamingue. Autobus Maheux accompagnera le comité dans cet exercice.

Le comité sera aussi amené à regarder l'ensemble du transport sur le territoire de la MRC. Les besoins sont nombreux et la clientèle diversifiée. Il importe qu'un arrimage des besoins en lien avec un éventuel plan d'action soit considéré, notamment en matière de transport médical ou de soutien auprès des personnes âgées, dans une vision d'occupation de territoire.

La création de ce comité n'engage en rien la MRC de Témiscamingue à toute obligation financière pouvant découler de ces travaux. Le comité fera rapport au conseil des maires des solutions envisageables d'ici la fin de l'année 2016.

08-16-276

Sécurité incendie – Remplacement des pinces de désincarcération.

Mise en situation

L'acquisition des équipements de désincarcération sur le territoire de la MRC de Témiscamingue a débuté en 1986, alors que la municipalité de Notre-Dame-du-Nord achetait les premiers équipements, suivis par la ville de Témiscaming et la ville de Ville-Marie, vers la fin des années 1990. La municipalité de Fugèreville, quant à elle, acquiert ces équipements vers les années 2008-2009.

À sa séance du 20 janvier 2010, le conseil des maires statuait sur la répartition du service des pinces de désincarcération des services de sécurité incendie (résolution n° 01-10-055), en autorisant la répartition du fonds de 20 000 \$ pour l'opération, le remplacement et l'entretien de services de pinces selon l'évaluation uniformisée à l'ensemble des municipalités, sauf Kipawa et Témiscaming (ces municipalités étant exclues, vu leur situation géographique), Fugèreville, Ville-Marie et Notre-Dame-du-Nord, ces trois dernières municipalités offrant le service pour les autres municipalités.

Dans ce projet une somme de 2 000 \$ par année devait être mise de côté dans un fonds de réserve par les municipalités afin de procéder au remplacement des équipements. Ainsi, de 2010 à 2014, chaque SSI devrait avoir cumulé minimalement 10 000 \$ pour ce fonds de réserve.

Depuis 2015, la MRC gère cette enveloppe en procédant au remboursement des frais sur production de facture, à savoir :

- Frais de formation de l'ÉNPQ et de l'instructeur;
- Salaire des pompiers lors de formation de l'ÉNPQ, formation continue et lors d'une intervention;
- Frais d'inspection annuelle sur les équipements de désincarcération;
- Frais d'entretien sur les équipements de désincarcération;
- L'achat de nouvel équipement de désincarcération;
- Tout autre équipement, essentiel au bon fonctionnement du service, sur justification.

Les pinces de désincarcération n'étant plus conformes au niveau de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord et de la ville de Témiscaming et celles de la ville de Ville-Marie étant âgées de plus de 20 ans et l'impossibilité de remplacer des pièces défectueuses, après analyse du dossier, le comité de sécurité incendie recommande l'acquisition de nouvelles pinces. Pour les pinces de la municipalité de Fugèreville, celles-ci s'avèrent encore conformes pour quelques années.

Considérant qu'en vertu du schéma de couverture de risques, les municipalités doivent avoir des équipements qui soient conformes et inspectés, et ce, annuellement;

Considérant le fait que les municipalités pourraient perdre leurs droits à l'exonération de poursuite;

Considérant que les pinces s'avèrent un outil essentiel pour la sécurité de la population et du nombre de sorties observées depuis 2011 (14 sorties de Notre-Dame-du-Nord et 11 interventions de la ville de Ville-Marie);

Considérant l'urgence d'une mise à niveau des équipements de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord;

Considérant que le comité de sécurité incendie recommande au conseil des maires de mettre en branle le processus d'achat de pinces de désincarcération;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la publication d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un ensemble de pinces de désincarcération pour 2016, pour la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, finançable par le fonds de réserve, tel que mentionné au préambule ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, conformément aux dispositions du Code municipal et à la Politique contractuelle de la MRCT;
- ❖ De prévoir aux budgets 2017-2018-2019, une somme de 25 000 \$ par année pour l'achat de deux ensembles de pinces de désincarcération en 2017, pour la ville de Témiscaming et la ville de Ville-Marie, les frais d'acquisition étant répartis sur trois ans, incluant 5 000 \$ par année pour le fonctionnement.

Le fonds de réserve dédié à ces équipements se répartit comme suit :

- 10 000 \$ à venir de la municipalité de Fugèreville, suivant la contribution des municipalités locales de 2010 à 2014;
- 10 000 \$ à venir de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, suivant la contribution des municipalités locales de 2010 à 2014;
- 10 000 \$ à venir de la ville de Ville-Marie suivant la contribution des municipalités locales de 2010 à 2014;
- 14 489 \$ du fonds de réserve de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2015;
- 17 642 \$ du fonds de réserve de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2016.

À même ce fonds de réserve où le financement sera pris pour l'acquisition des trois ensembles de pinces, le conseil autorise la mise au budget d'une somme de 25 000 \$ pour une contribution assumée par l'ensemble des municipalités, selon leur richesse foncière uniformisée.

08-16-277

Sécurité incendie – Projet du système de communication en incendie – État de la situation.

Considérant qu'un projet de communication en sécurité incendie avec l'entreprise Radio-Com JBM est en cours depuis 2008, contrat octroyé pour 31 000 \$;

Considérant que lors du conseil des maires de la MRC de Témiscamingue à sa séance ordinaire du 19 mars 2014, il fut clairement mentionné que la mise en service intégrale du réseau de communication devait s'effectuer au plus tard le 15 septembre 2014, sous peine d'une pénalité de 100 \$ par jour de calendrier de retard s'appliquerait auprès du fournisseur Radio-Com JBM;

Considérant qu'à ce jour, la liaison directe avec le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) n'est toujours pas en service;

Considérant qu'à sa séance du 17 février 2016, le conseil des maires a majoritairement entériné la recommandation du comité de sécurité incendie qui conseillait au conseil des maires d'attendre jusqu'en juin 2016 avant de partir en appel d'offres et d'informer Radio-Com JBM que le système devait permettre la communication entre les SSI du Témiscamingue et le CAUAT;

Considérant que suite à cette recommandation, le système devait être en opération avant le conseil des maires du 15 juin 2016;

Considérant qu'à ce jour, le système n'est toujours pas opérationnel;

Considérant qu'en septembre 2016, débutera la formation des officiers pour les procédures de communication, ceux-ci étant basées sur de la codification propre au domaine de l'incendie;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. André Pâquet
et résolu majoritairement

- ❖ De maintenir le statu quo, soit de poursuivre le mandat avec Radio-Com JBM, avec connexion d'un lien IP pour le 21 septembre 2016 (solution temporaire) et une liaison radio pour juin 2017 (solution finale), afin que les services de sécurité incendie du Témiscamingue puissent communiquer directement avec le CAUAT;
- ❖ De valider auprès des différentes instances concernées, la possibilité que la solution temporaire (lien IP) puisse devenir la solution permanente;
- ❖ De documenter davantage le dossier pour une nouvelle présentation lors du conseil des maires du 21 septembre 2016, notamment en matière de coûts et en réalisant un inventaire des radios analogiques et numériques présents sur le territoire, par brigade.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	15	10 294
Contre	3	3 598
M ^{me} Lyna Pine (Angliers), M. Daniel Barrette (Laverlochère) et M. Bernard Flébus (Ville-Marie), votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
<u>N. B. :</u>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

**Démarche de révision des structures et services municipaux –
Séance publique d'information le 8 septembre 2016 à Lorrainville.**

Information

Les membres du conseil prennent acte du programme de la séance publique d'information qui aura lieu le 8 septembre 2016, à 19 h, au Centre communautaire de Lorrainville. Il s'avère capital que chaque municipalité puisse être représentée lors de cette soirée.

Information

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

08-16-278

Rapport de soumissions reçues et octroi d'un contrat concernant l'enfouissement des déchets (Projet n° 06-2016).

Considérant l'appel d'offres public n° 06-2016, autorisé par le conseil des maires le 15 juin dernier, résolution n° 06-16-243, concernant l'enfouissement des déchets avec ou sans transport;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions pour l'enfouissement des déchets, selon deux options, c'est-à-dire une soumission « clé en main » (enfouissement et transport) et une autre pour l'enfouissement seulement (sans transport);

Considérant les soumissions reçues et jugées conformes au devis de soumission (cahier des charges) du 13 juillet 2016 :

Option A : Enfouissement et transport

Soumissionnaire	Total pour les deux années du contrat (avant taxes)
1. Multitech Environnement – Rouyn-Noranda	1 249 300 \$
2. Waste Management – Sainte-Sophie	1 363 070 \$

Option B : Enfouissement seulement (sans transport)

Soumissionnaire	Total pour les deux années du contrat (avant taxes)	Total pour comparaison des soumissions (ajustement du transport)
3. Multitech Environnement – Rouyn-Noranda	939 300 \$	1 064 230 \$
4. Waste Management – Sainte-Sophie	502 200 \$	1 012 398 \$

Considérant que la soumission de l'entreprise Multitech Environnement est inférieure en ce qui concernant l'option A (enfouissement et transport), mais que celle-ci a un coût supérieur dans le cas où la MRC opérerait pour l'option B (sans le transport);

Considérant que dans l'éventualité où la MRC opterait pour l'option B, celle-ci devrait retourner en appel d'offres pour le transport uniquement et qu'il semble improbable que nous puissions obtenir un coût de transport inférieur à celui soumissionné par Waste Management, ce qui ferait en sorte d'augmenter considérablement les coûts totaux de gestion des déchets;

Considérant la recommandation du comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 12 août dernier;

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Alain Flageol
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à Multitech Environnement de Rouyn-Noranda, étant le plus bas soumissionnaire pour l'option A, le contrat pour l'enfouissement des déchets, incluant le transport, au montant annuel de 624 650 \$ par année, avant taxes et redevances, pour les deux premières années du contrat et au coût de 649 450 \$, avant taxes et redevances, pour la troisième année d'option.

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante de la présente résolution.

Le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre l'entreprise Multitech Environnement et la MRC de Témiscamingue.

L'entente est d'une durée de deux ans, du 12 septembre 2016 au 11 septembre 2018, avec une année d'option (du 12 septembre 2018 au 11 septembre 2019), à la discrétion de la MRCT, et ce, en fonction des tonnages réels acheminés au site d'enfouissement.

08-16-279

Appui à la MRC de La Vallée-de-l'Or pour la tenue de la Finale des Jeux du Québec en hiver 2019.

Attendu que la MRC de La Vallée-de-l'Or a déposé officiellement sa candidature auprès de Sports Québec pour la tenue de la Finale provinciale des Jeux du Québec, hiver 2019;

Attendu que la MRC de La Vallée-de-l'Or lance une grande campagne d'appui pour l'obtention de la 54^e Finale des Jeux du Québec, hiver 2019;

Attendu que cette campagne a notamment pour but d'obtenir le soutien de la population des acteurs locaux, des milieux d'affaires et des institutions en région et partout au Québec à l'égard de l'obtention des Jeux en 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Alain Flageol
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la MRC de La Vallée-de-l'Or dans ses démarches auprès de Sports Québec afin de présenter la Finale provinciale des Jeux du Québec, hiver 2019.

Appui à la municipalité de Saint-Marcellin (MRC de Rimouski-Neigette) concernant le programme Rénovert.

08-16-280

Attendu que les membres du conseil de la MRC de Témiscamingue ont pris connaissance de la résolution n° 16-243 de la MRC de Rimouski-Neigette concernant le programme Rénovert;

Il est proposé par M. Denis Paquet
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la MRC de Rimouski-Neigette dans sa demande auprès du gouvernement du Québec pour un élargissement des critères au programme Rénovert afin que les travaux liés à la conservation et à la qualité de l'eau sur des résidences saisonnières puissent être admissibles au crédit d'impôt remboursable.

Information

Planification stratégique – Conférence sur la gouvernance et l'intendance par M. Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, le 18 août 2016.

Dans le cadre du renouvellement de la Planification stratégique du Témiscamingue, une conférence sur la gouvernance et l'intendance se tient le 18 août 2016, à 19 h, au Centre communautaire de Lorrainville. Pour l'occasion, M. Jean-Pierre Boivin, préfet élu au suffrage universel viendra partager l'expérience de la MRC de Maria-Chapdelaine en termes de gouvernance territoriale. Les élus ainsi que la population sont invités à participer.

Information

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Ristourne 2015.

Le conseil prend acte de la correspondance du 15 juillet 2016 émise par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) confirmant la ristourne 2015 au montant de 3 756 \$.

Information

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 à Québec, sous le thème « Les Régions, Phares de notre avenir ».

Les membres du conseil prennent acte de la programmation pour ce 75^e Congrès. La région vedette pour le congrès 2016 sera les Îles-de-la-Madeleine.

08-16-281

Avis de motion concernant la modification au règlement n° 162-02-2014 du Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de Témiscamingue.

- Avis de motion : 17 août 2016;
- Adoption du règlement : 21 septembre 2016.

M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'une modification au règlement du Code d'éthique et de déontologie sera soumise au conseil pour adoption à la séance ordinaire du 21 septembre 2016.

Ces modifications visent notamment à interdire aux membres du conseil et aux employés de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC de Témiscamingue, sauf si une décision a déjà été prise par le conseil.

Le Code d'éthique doit être modifié et adopté avant le 30 septembre 2016.

08-16-282

Avis de motion concernant la modification au règlement n° 155-10-2012 du Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Témiscamingue.

- Avis de motion : 17 août 2016;
- Adoption du règlement : 21 septembre 2016.

M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'une modification au règlement du Code d'éthique et de déontologie sera soumise au conseil pour adoption à la séance ordinaire du 21 septembre 2016.

Ces modifications visent notamment à interdire aux membres du conseil et aux employés de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC de Témiscamingue, sauf si une décision a déjà été prise par le conseil.

Le Code d'éthique doit être modifié et adopté avant le 30 septembre 2016.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Une question en lien avec les technologies possibles en matière de système de communication incendie fût posée par un membre de l'assistance.

Information

Invitation conjointe pour la tenue d'une activité de financement à Témiscaming.

M^{me} Nicole Rochon et M. Alain Flageol lancent une invitation auprès des membres du conseil des maires et des personnes présentes dans l'auditoire, soit de venir en grand nombre à un match de présaison qui se tiendra le 27 août 2016, à 19 h au Centre à Témiscaming. Les Husquies de Rouyn-Noranda et les Voltigeurs de Drummondville s'affronteront lors de cette soirée, dont les bénéfices iront au comité organisateur des Jeux du Québec, hiver 2017.

Levée de l'assemblée.

08-16-283

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 21 septembre 2016

Il est 21 h 40.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant
et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le
conseil des maires lors d'une séance subséquente.**